Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1367

Artikel: Le cœur sur l'autre main
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1010310

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA 1002 Lausanne
3 décembre 1998 – nº 1367
Hebdomadaire romand
Trente-cinquième année

Le cœur sur l'autre main

Conforté et content, le Conseil fédéral. Il a rendu publics les résultats de la consultation sur son projet de créer une « Fondation suisse solidaire ». Partis et institutions économiques approuvent, sauf l'UDC, sauf l'extrême-droite, sauf quelques associations liées à l'USAM ou au Vorort. Un seul canton ne veut rien savoir. Mais les critiques sur le lancement et la conduite du projet sont nombreuses, les divergences sur le but de la Fondation sont fortes. Pas d'accord sur le *timing*; quant aux non-dits, ils semblent épais comme un silence.

Le projet est d'abord englué dans une querelle constitutionnelle. Les sept milliards d'or, dont la Fondation serait dotée, appartiennent à la Banque nationale qui doit les affecter à la couverture des billets de banque émis (art. 39 de la Constitution). Il faut donc, pour disposer du magot, découpler l'or et la monnaie. Tout le monde est d'accord là-dessus. Mais du même coup, nous dit-on, il faut redéfinir le rôle et les missions de la Banque nationale. Et là ressurgissent les divergences, les affrontements idéologiques ou de chapelle. Le dédale est si compliqué qu'on en oublie la Fondation. Cette lenteur est même souhaitée, voire provoquée par certains qui espèrent que le temps désenflammera les irritations provoquées par la gestion des fonds en déshérence.

L'enjeu éthique ne résulte pas seulement de la noblesse du but

En fait, plus que politique, le problème est éthique. En l'occurrence le mot n'est pas galvaudé. Ils s'agissait à la fois de marquer le 150e anniversaire de l'État fédéral et la prise de conscience que notre réussite s'est accompagnée aussi de compromissions. Une partie de notre or, stérile et sans fonction économique, pouvait donc être consacrée à une institution pérenne chargée de mener en Suisse et dans le monde des actions contre la pauvreté. Mais l'enjeu éthique ne résulte pas seulement de la noblesse du but, il tient à l'engagement solennel pris.

Il arrive, en France notamment, que l'on reproche à un gouvernement de ne pas tenir, au détail d'une virgule près, une promesse électorale. La morale voudrait que l'homme au pouvoir ne soit que l'exécutant du programme du candidat qu'il fut. L'exigence est poussée jusqu'à l'absurde. Mais la Fondation, c'est autre chose. Le président de la Confédération parlait devant l'Assemblée fédérale avec une solennité rare dans notre pratique parlementaire. Une promesse de cette qualité oblige.

Cela signifie que la Fondation, avec une base constitutionnelle adéquate, doit être présentée rapidement au peuple. Il est possible que le souverain refuse ce don fait à lui-même et aux autres. C'est son droit, il faut l'assumer. Mais plus grave sont l'immoralité des tergiversations et cette manière de ramener une promesse solennelle au tortueux de la politique ordinaire. AG